

Conseil d'administration

Séance régulière

Date: 17 octobre 2023

Heure: 19 h 30

Lieu : Salle des commissaires

Procès-verbal

Présences:

Christine Fiocco Administratrice (District 1)
Louise Ouellet Administratrice (District 2)
Édith Tremblay Administratrice (District 3)
Marie-Ève Cloutier Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel Administratrice (District 5)

Yvanho Rioux Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)

Claude Breault Administrateur (Municipal, santé)

Éric Chouinard Administrateur (Ressources financières, matérielles)

Jean-Philippe Bélanger

TEAMS

Cynthia Belzile Administratrice (Personnel de soutien)

Claudine Beaulieu Administratrice (Personnel de direction d'établissement)

Administrateur (18 à 35 ans)

Sonia Julien Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon Administrateur (Personnel professionnel)
Claudine Saint-Pierre Administratrice (Personnel enseignant)

Nancy Couture Directrice générale

Vincent Pelletier Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absence Yolande Pelletier Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)

motivée:

Julie Thibault Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-

votant)

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule en présentiel et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf mesdames Julie Thibault et Yolande Pelletier qui ont motivé leur absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 017 - 2023-10-17

3. Assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration

Madame Nancy Couture procède à l'assermentation des deux nouveaux administrateurs suivants :

- ✓ Monsieur Yvanho Rioux (Administrateur Ressources humaines, gouvernance)
- ✓ Monsieur Jean-Philippe Bélanger (Administrateur 18 à 35 ans)

Chaque membre prête serment à voix haute séance tenante auprès de madame Nancy Couture, directrice générale, et s'engage à compléter et signer la documentation nécessaire à son assermentation.

4. Approbation et suivi des procès-verbaux de la dernière séance

La présidente survole le procès-verbal de la séance du 28 août dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Saint-Pierre et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 28 août 2023, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance du 28 août 2023 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 018 - 2023-10-17

5. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

6. Mise à jour des comités

6.1. Nomination des membres des comités

Conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon et résolu :

QUE les postes vacants au terme de la dernière année scolaire soient pourvus de la façon suivante.

Après consultation de l'ensemble des membres, les comités du CA sont formés des personnes suivantes :

Comité de gouvernance et d'éthique

- ✓ Monsieur Yvanho Rioux : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Marie-Hélène Lebel : représentante d'un parent d'élève;
- ✓ Madame Sonia Julien : représentante du personnel du CSSFL;
- ✓ De la direction générale ou de son représentant;
- ✓ Du secrétaire général ou de son représentant.

Comité de vérification

- ✓ Monsieur Éric Chouinard : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Louise Ouellet : représentante d'un parent d'élève;
- ✓ Madame Claudine Beaulieu : représentante du personnel du CSSFL;
- ✓ De la direction générale ou de son représentant;
- ✓ De la direction du Service des ressources financières ou de son représentant.

Comité des ressources humaines

- ✓ Madame Édith Tremblay : présidente, membre d'office de ce comité;
- ✓ Monsieur Claude Breault : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Marie-Ève Cloutier : représentant d'un parent d'élève;
- ✓ Madame Marie-Hélène Lebel : représentant d'un parent d'élève;
- ✓ Monsieur Jean-Philippe Bélanger : représentant de la communauté;
- ✓ De la direction du Service des ressources humaines ou de son représentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 019 - 2023-10-17

6.2. Nomination d'un membre au comité consultatif de transport

Madame Nancy Couture nous informe que conformément à l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique, chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Sonia Julien et résolu :

QUE le comité consultatif de transport soit composé des personnes suivantes :

- ✓ Madame Nancy Couture, directrice générale
- ✓ Madame Isabelle Bergeron, responsable du transport scolaire
- ✓ Monsieur Jules Soucy, direction d'école
- ✓ Madame Geneviève Picard, direction d'école
- ✓ Madame Louise Ouellet, représentante du comité de parents
- ✓ Madame Cynthia Belzile, représentante du conseil d'administration
- ✓ Monsieur Éric Chouinard, représentant du conseil d'administration

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 020 - 2023-10-17

7. Information des comités et recommandations

7.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

7.2. Comité de vérification

Monsieur Éric Chouinard, président du comité de vérification, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Présentation du rapport financier 2022-2023
- ✓ Présentation des rapports de l'auditeur
- ✓ Surplus décentralisés des écoles et des centres
- ✓ Recommandation au CA de l'adoption du rapport financier 2022-2023

7.3. Comité des ressources humaines

Monsieur Claude Breault, président du comité de vérification, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Révision des règles de régie interne du comité RH
- ✓ Évolution des effectifs réguliers depuis le début de l'année scolaire
- ✓ Tour d'horizon au niveau de la pénurie de main-d'œuvre en date de la présente rencontre
- ✓ Projet rareté de main-d'œuvre
- ✓ Capsules vidéos de la campagne de recrutement RH
- ✓ Évolution de la négociation nationale pour les trois catégories de personnel syndiqué
- ✓ Négociation de l'entente locale du personnel enseignant : suivi
- ✓ Santé globale (projet)
- ✓ Travaux du comité des Fantastiques

7.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8. Points d'informations générales et orientations stratégiques

8.1. Clientèle scolaire FGJ 2023-2024

Madame Nancy Couture nous présente le portrait de la clientèle scolaire en formation générale des jeunes en date de l'opération validation de clientèle au 30 septembre 2023. Voici le portrait 2023-2024 :

✓ Maternelle 4 ans : 178 élèves
 ✓ Maternelle 5 ans : 241 élèves

✓ Primaire : 1 531 élèves✓ Secondaire : 1 344 élèves

✓ Enseignement à la maison : 27 élèves

8.2. Formation obligatoire des membres

Madame Nancy Couture nous informe que tous les nouveaux membres du conseil d'administration sont inscrits sur la plate-forme de l'ENAP pour la formation obligatoire. Elle les invite à amorcer leur formation d'une durée approximative de 15 heures. Madame Couture rappelle que le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de présenter un suivi du déploiement de la formation obligatoire des membres du CA. Les membres du comité présenteront un suivi lors de leur prochaine rencontre.

8.3. Suivi des négociations et moyens de pression

Monsieur Vincent Pelletier nous brosse rapidement le portrait des négociations des ententes collectives de travail pour l'ensemble de nos 3 catégories de personnel syndiqué.

9. Dossiers à être adoptés

9.1. États financiers 2022-2023

À la suite de la présentation du rapport de l'auditeur externe et des états financiers 2022-2023, la résolution suivante a été adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Chouinard, et résolu :

D'ACCEPTER, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), le rapport de l'auditeur externe et les états financiers 2022-2023 comme soumis par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et la directrice du Service des ressources financières, madame Emmanuelle Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 021-2023-10-17

9.2. Adoption du Règlement sur le traitement des plaintes lié aux fonctions des centres de services scolaires

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement sur le traitement des plaintes lié aux fonctions des centres de services scolaires a été déposé pour fins de consultation au conseil d'administration lors de sa séance du 28 août 2023;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 30 août 2023 et la consultation tenue auprès des diverses instances du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le tout conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault, et résolu :

D'adopter le Règlement sur le traitement des plaintes lié aux fonctions des centres de services scolaires dont l'entrée en vigueur est fixée au 25 octobre 2023 conformément à l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 022 - 2023-10-17

9.3. Projets immobiliers 2023-2024

Projets immobiliers 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant ces travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Enveloppe pour le maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2022-2023 » pour un montant de 5 601 286,00 \$, de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien pour l'année scolaire 2022-2023 » pour un montant de 3 404 261,00 \$ et de la mesure 30850 « Enveloppe pour l'amélioration de l'accessibilité des immeubles pour l'année scolaire 2022-2023 » pour un montant de 494 192,00 \$, pour un montant total de 9 499 739,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des immeubles suivants :

Projet accepté en 2022 -2023 par le Ministère :

École secondaire de Cabano

Réfection des systèmes de ventilation phase 4 et 5

Nouveaux projets à déposer pour 2022-2023 :

École Sainte-Marie

Réfection intérieure, remplacement de la fenestration et de plusieurs systèmes mécaniques.

École secondaire du Transcontinental

Mise aux normes de la ventilation.

École Beaucourt

Remplacement de l'enveloppe extérieure et étanchéité des fondations.

École Saint-David

Réfection de la chaufferie et remplacement de diverses composantes mécaniques.

CONSIDÉRANT QUE les projets 2022-2023 seront soumis pour approbation ministérielle au moment où le Ministère en fera la demande, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT QUE ces projets doivent démarrer rapidement pour envisager une réalisation à l'été 2024 et qu'il est souhaitable que le Centre de services scolaire puisse mandater les professionnels aux projets afin de démarrer la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l'enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l'entrepreneur ou, à défaut de l'existence d'un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics {LCOP)* en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet, et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à conclure rapidement les contrats des projets avec les professionnels;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Fanny Larochelle, à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 023 - 2023-10-17

Projets immobiliers 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant ces travaux dans le cadre de la mesure 50621 « Enveloppe pour le maintien des bâtiments pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 7 621 082,00 \$, de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 4 973 214,00 \$ et de la mesure 30850 « Enveloppe pour l'amélioration de l'accessibilité des immeubles pour l'année scolaire 2023-2024 » pour un montant de 494 192,00 \$, pour un montant total de 13 088 488,00 \$.

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique des immeubles suivants :

Nouveaux projets à déposer pour 2023-2024 :

École secondaire de Cabano

Remplacement de l'entrée électrique, du panneau de distribution primaire et des panneaux secondaires, de la génératrice et du système d'éclairage d'urgence et éclairage d'emplacement.

École Marie-Reine-des-Coeurs

Réfection du drainage et de l'étanchéité de la fondation et remplacement de la chaudière électrique.

· École de la Source

Remplacement de l'enveloppe extérieure et des fenêtres et réfection du drainage et de l'étanchéité de la fondation.

École Clair-Matin

Remplacement de la toiture et mise à niveau de l'alarme incendie.

École St-Eusèbe

Réfection du drainage et de l'étanchéité de la fondation (partiel), remplacement de l'installation sanitaire et réaménagement du débarcadère des autobus.

Centre administratif de Cabano

Remplacement de la chaudière électrique, de l'entrée électrique, des conduites d'eau domestiques et des conduites sanitaires.

· École Georges-Gauvin

Remplacement de la toiture du gymnase.

École l'Envol

Réfection de la chaufferie et de l'entrée électrique, éclairage d'urgences et rénovation partielle de l'enveloppe.

École des Rayons-de-Soleil

Remplacement de l'enveloppe extérieure, des portes et fenêtres et réfection du drainage et de l'étanchéité de la fondation.

Sous-centre des Basques

Réfection des plafonds (15 Notre-Dame).

École Sainte-Rita

Démolition partielle du bâtiment phase 1950 et réfection partielle de l'enveloppe de la phase 1963 incluant le drainage et l'étanchéité de la fondation et réfection de la chaufferie et diverses composantes mécaniques.

· École Plein-Soleil

Mise à niveau de l'alarme incendie.

· École de la Marguerite

Mise à niveau de l'alarme incendie.

· École de la Chanterelle

Mise à niveau de l'alarme incendie.

• École Saint-Marc

Mise à niveau de l'alarme incendie.

École des Verts-Sommets

Mise à niveau de l'alarme incendie.

École des Parchemins

Mise à niveau de l'alarme incendie.

CONSIDÉRANT QUE les projets 2023-2024 seront soumis pour approbation ministérielle au moment où le Ministère en fera la demande, conformément aux normes d'allocation pour les investissements;

CONSIDÉRANT QUE ces projets doivent démarrer rapidement pour envisager une réalisation à l'été 2024 et qu'il est souhaitable que le Centre de services scolaire puisse mandater les professionnels aux projets afin de démarrer la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit attendre une confirmation écrite du Ministère relativement au montant de l'enveloppe budgétaire disponible avant de signer le contrat avec l'entrepreneur ou, à défaut de l'existence d'un tel contrat, avant de commencer les travaux, conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics {LCOP)* en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de

gestion des risques de corruption et de collusion du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel, et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, à conclure rapidement les contrats des projets avec les professionnels;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Couture, lorsque le Ministère aura donné son autorisation, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Fanny Larochelle, à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 024 - 2023-10-17

9.4. Entente pour le terrain de la Maison des Jeunes

Monsieur Jean-Philippe Bélanger signifie son conflit d'intérêts dans ce dossier étant également administrateur de la Maison des Jeunes. Il se retire donc des discussions associées à ce dossier.

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes l'Entre-Deux à toujours assurer l'entretien du terrain;

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes l'Entre-Deux veut se porter acquéreur d'une parcelle de terrain pour être en mesure de construire une galerie extérieure et respecter la règlementation d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles;

CONSIDÉRANT que toute vente, échange ou autre aliénation d'un immeuble à valeur uniformisée inférieure à 100 000 \$ doit être fait conformément à l'article 7 8° du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'alinéation d'un immeuble d'un centre de services scolaire.* Cependant, une telle autorisation est conditionnelle à l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus, en faveur du centre de services scolaire, en vertu de laquelle l'organisme devra,

s'il désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au centre de services scolaire au prix auquel il l'a initialement acquis de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire donne une parcelle de terrain de 371,3 m² à la valeur uniformisée de 11 439 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Saint-Pierre, et résolu :

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs donne à la Maison des Jeunes l'Entre-Deux, une parcelle de terrain pour être en mesure de construire une galerie extérieure et respecter la règlementation d'urbanisation;

QUE les frais et honoraires pour l'établissement de l'acte notarié conséquent à la vente soient à la charge du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, les documents nécessaires au don de cette parcelle de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 025 - 2023-10-17

9.5. Plan annuel de gestion des risques

ATTENDU qu'en vertu de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle,* le Centre de services scolaire à l'obligation d'adopter un plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par un comité formé tel qu'exigé dans la Directive de différents intervenants du Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile, et résolu :

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte le Plan annuel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle conformément à la directive du Conseil de Trésor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 026 - 2023-10-17

9.6. Entente pour le service de garde avec la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire dispose du bâtiment de l'école de la Vallée-des-Lacs et d'équipements (local à l'intérieur de l'école) et qu'il entend les mettre en partie à la disposition du service de garde scolaire, du service de garde communautaire et de la population de St-Michel-du-Squatec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire assurer à sa population des services adéquats en matière de loisirs, de sport, de culture et de services communautaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le Centre de services scolaire ont la responsabilité respective d'assumer les frais inhérents à l'entretien, à l'opération et à l'administration de leurs biens, meubles et immeubles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le Centre de services scolaire reconnaissent les avantages et désirent une collaboration étroite entre les parties en utilisant communément les ressources disponibles;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente facilitera, pour les deux parties, l'utilisation des infrastructures et en simplifiera la gestion;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Chouinard, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et le Centre de services scolaire conviennent que celui-ci rende accessible et disponible au service de garde communautaire et à la population le local à l'intérieur de l'école;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION: CA 027 - 2023-10-17

10. Rapports des directions de service

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

11. Affaires diverses

11.1. Déclaration de conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants

Madame Nancy Couture invite les administrateurs à remplir la déclaration de conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants qui est disponible sur l'équipe TEAMS du conseil d'administration.

12.Bons coups

12.1. Lauréats Forces AVENIR

Les administrateurs souhaitent féliciter les personnes suivantes qui sont les lauréats Forces AVENIR :

Monsieur Jérémy Plourde Dubuc, élève de l'École secondaire de Cabano, lauréat régional dans la catégorie personnalité persévérante.

Monsieur Richard Gagnon, conseiller en rééducation, lauréat régional dans la catégorie personnel engagé.

Madame Noémie Plourde, élève de l'École secondaire du Transcontinental, lauréate locale dans la catégorie personnalité persévérante.

Madame Vanessa Beaulieu, élève de l'École secondaire du Transcontinental, lauréate locale dans la catégorie personnalité engagée.

Bravo à vous tous pour ces belles reconnaissances!

12.2. Classes vertes extérieures St-Cyprien

Madame Nancy Couture nous informe avoir procédé à l'inauguration des nouvelles classes vertes extérieures à l'École de Saint-Cyprien au cours des dernières semaines en compagnie de nombreux dignitaires. Elle remercie tous les partenaires qui ont rendu possible ce projet rassembleur qui permet à nos élèves d'évoluer dans un milieu sain, sécuritaire et innovateur propice à la réalisation des apprentissages.

12.3. Cour d'école à Saint-David

Madame Nancy Couture nous informe avoir procédé à l'inauguration de la nouvelle cour d'école à l'École Saint-David au cours des derniers jours en compagnie de nombreux dignitaires. Elle remercie tous les partenaires qui ont rendu possible ce projet rassembleur qui permet à nos élèves d'évoluer dans un milieu sain, sécuritaire et innovateur propice à la réalisation des apprentissages.

12.4. Médaille du gouverneur général

Madame Nancy Couture nous informe que cette année, ce sont les écoles secondaires qui soulignent nos élèves méritants récipiendaires de la médaille du gouverneur général. Cette mention est remise à l'élève de cinquième secondaire ayant obtenu la meilleure moyenne générale de son école.

Récipiendaire École	Avenir
Océane Ouellet	Sciences de la nature
École secondaire de Dégelis	Cégep de Rimouski
Alys Bouchard	Technique en éducation spécialisée
École secondaire de la Vallée-des-Lacs	Cégep de Ste-Foy
Antoine Demers	Double DEC Sciences de la nature et
École secondaire du Transcontinental	musique
	Collège Jean-de-Brébeuf
Marina Leblond	Sciences, lettres et arts
École secondaire de Trois-Pistoles	Cégep de Rimouski
Roxane Thibault	Sciences humaines
École secondaire de Cabano	Cégep de Rivière-du-Loup

Les membres du CA félicitent la performance académique exceptionnelle de ces élèves qui ont été des éléments fort positifs pour leurs écoles respectives tout au long de leur parcours scolaire. Bonne chance à vous tous pour vos études supérieures!

12.5. Vidéos + près de

Madame Nancy Couture présente un vidéo promotionnel réalisé avec un membre de notre personnel qui nous présente son travail et les raisons pour lesquelles il apprécie travailler au sein du CSSFL. L'équipe des RH et des communications ont allié leurs forces pour produire cette campagne de promotion visant à recruter de nouveaux talents. Madame Couture rend disponibles 4 autres vidéos et invite les administrateurs à les visionner.

12.6. Entrevue radio NLQ

Madame Nancy Couture nous présente une entrevue réalisée à la radio de Radio-Canada Rimouski avec deux de nos enseignants non légalement qualifiés. Monsieur Nicolas Moroz et madame Vicky Vincent nous ont présenté leurs expériences professionnelles qui les ont menés vers l'enseignement et ont souligné tout le support reçu des collègues et du CSS dans le cadre de leur cheminement. Cette entrevue avec deux enseignants forts intéressants et compétents démontre que plusieurs chemins peuvent mener à l'enseignement. Par ailleurs, même si ces derniers ne possèdent pas de brevets d'enseignement, ils sont en mesure d'offrir des services de qualité à nos élèves, notamment grâce à l'accompagnement reçu. Nous souhaitons une longue carrière au CSSFL à ces deux enseignants.

Aucun huis clos ne s'est tenu.		
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est	evée à 21 h 15.	
Édith Tremblay, présidente		
Vincent Pelletier, secrétaire général		